

# BUDGET PRIMITIF (BP 2020)

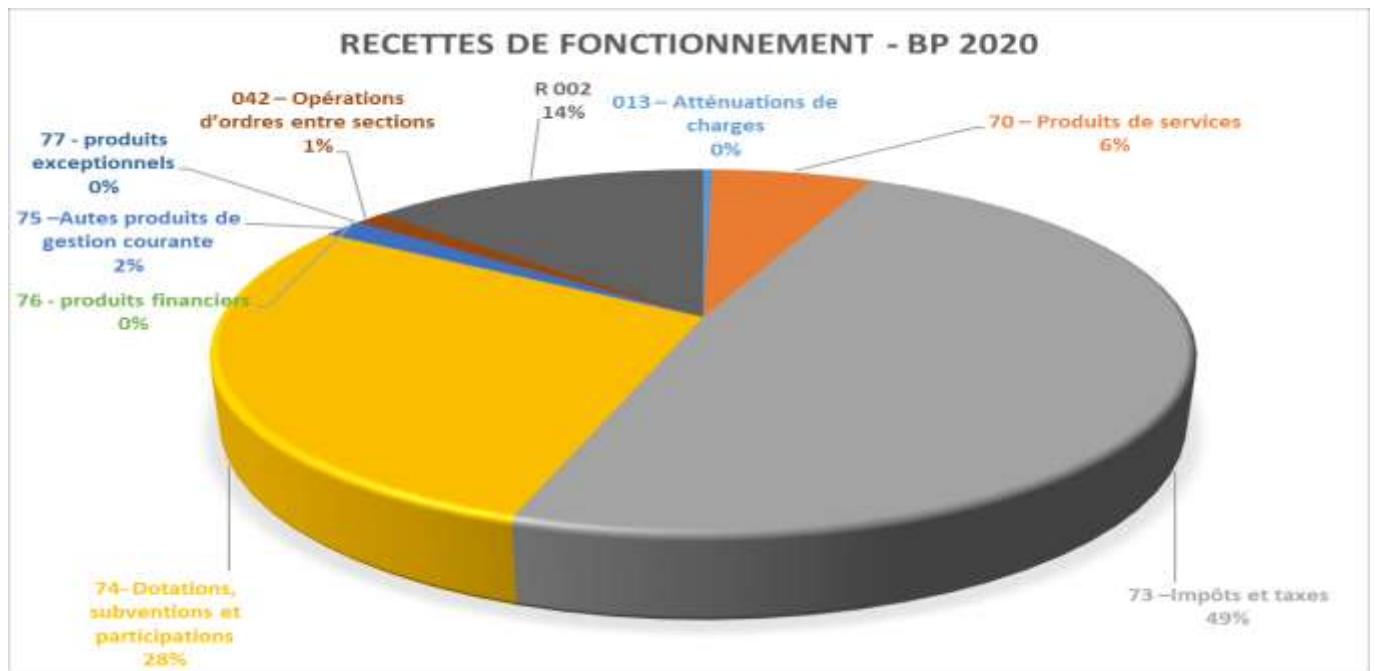
Le budget communal est élaboré par le maire en tant qu'autorité exécutive, et est adopté par l'autorité délibérante (le conseil municipal) dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Il rend compte des **prévisions** de recettes et de dépenses votées par le conseil municipal pour une année en fonctionnement et en investissement.

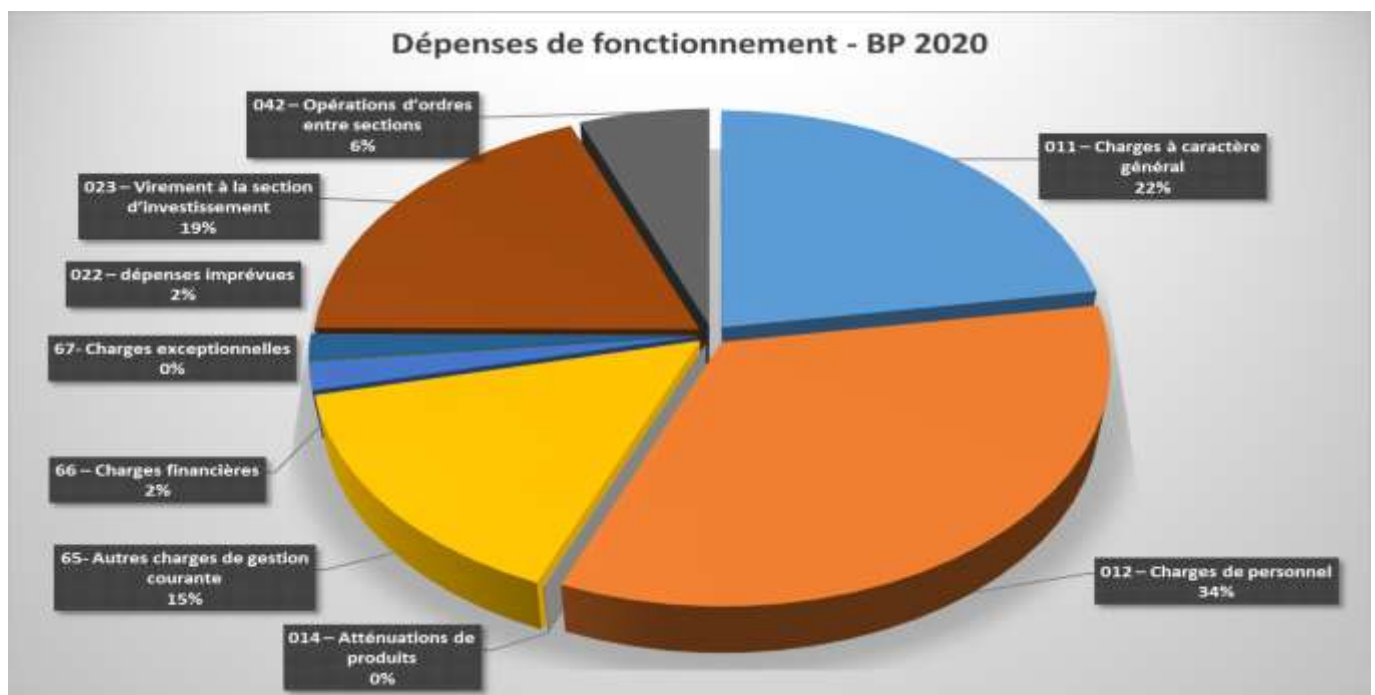
Le budget primitif 2020 s'équilibre :

- A 5 637 815,15 euros en section de fonctionnement (+ 2,9 % / BP 2019)
- A 4 353 464,23 euros en section d'investissement.

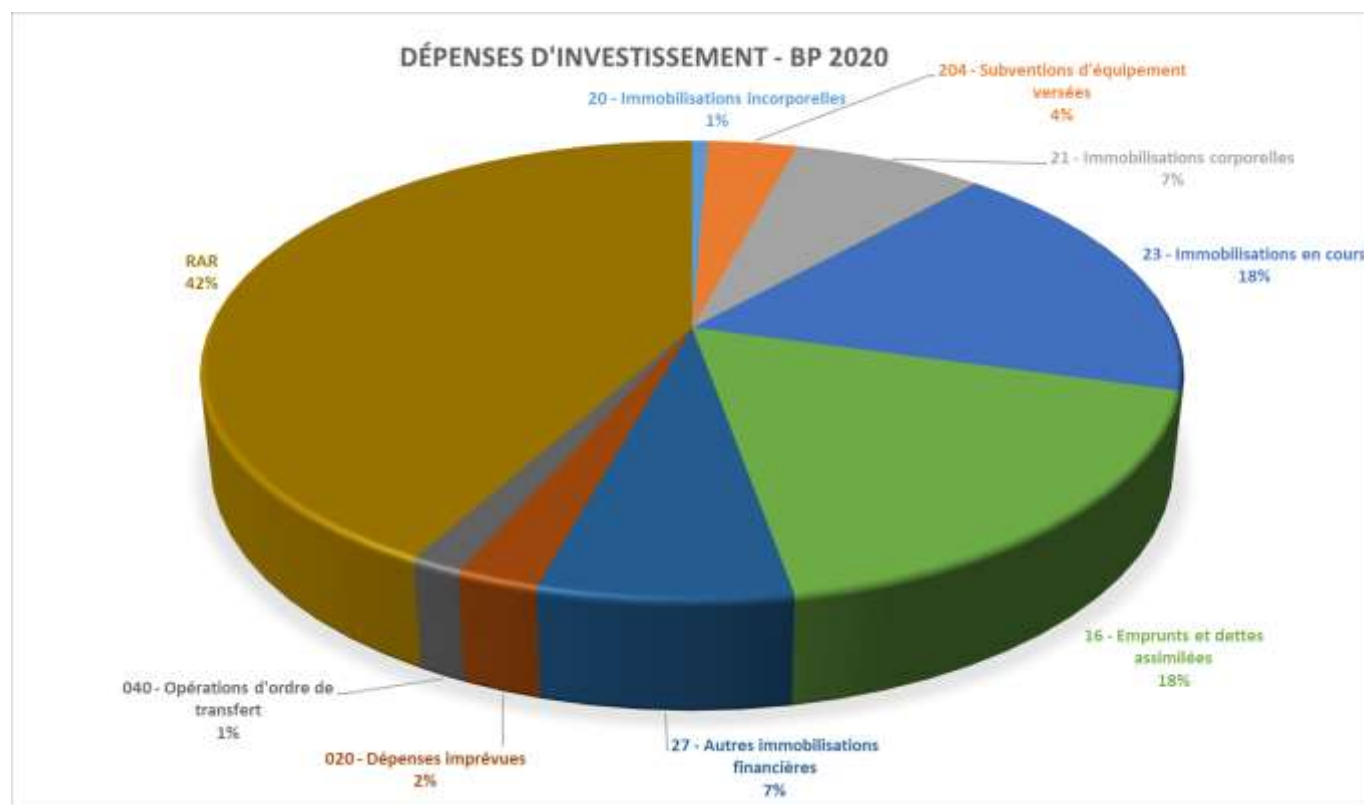
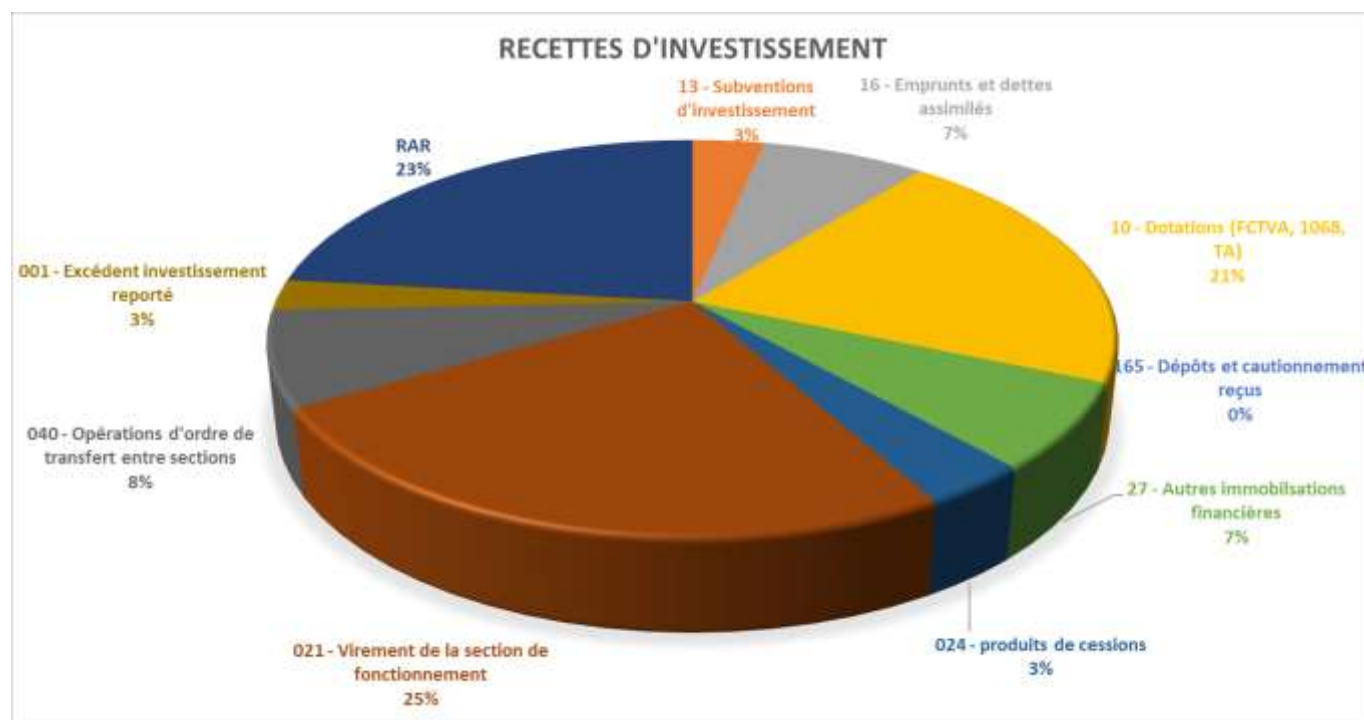
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## SECTION D'INVESTISSEMENT



**Les principales réalisations de l'année 2020 sont :**

(Chapitres 20 (immobilisations incorporelles) et 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours, travaux)):

Aménagement du nouveau cimetière (167 732,22 €)

Aménagement route de Quimper (641 000€)

Etude aménagement du bourg (50 000 €) en RAR

Etude de faisabilité d'une chaudière bois (19 834 €)

Effacements de réseaux (53 091 €)

Aménagement bar accueil Espace Raphalen) (15 000€)

Terrains maison de retraite (220 000 €)

Extension aire de jeux (56 889 €)

Chemin rural à Stangoulinet (35225€)

Extension Garderie périscolaire Rue PM Riou (579 762,02 €)

Démolition Propriété Le Gall (60 000€)

Modernisation voirie (326 000€)

Aménagements arrêts de car (Veuz et Kerruc) : 80 000€